

## CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE RETHEL

1978 - 1991

1814W 1 - 10

Établi par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine  
Sous la direction de Léo DAVY, conservateur du patrimoine, directeur des Archives  
départementales

Charleville-Mézières

2026

**Présentation générale du fonds**

**Identification :**

Référence	1814W 1 - 10
Intitulé	Conseil de prud'hommes de Rethel
Dates extrêmes globales	1978-1991
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	10 articles, 10 boîtes, 1 mètre linéaire.

**Contexte :**

Nom du producteur	France. Conseil de prud'hommes (Rethel, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Les conseils de prud'hommes ont été institués par la loi du 18 mars 1806 pour répondre aux besoins liés à la suppression des institutions chargées d'arbitrer les conflits au sein des corporations sous l'Ancien Régime. Cette loi, principalement consacrée à la création du conseil de prud'hommes de Lyon, prévoit l'instauration d'autres conseils dans des « villes de fabriques » où le gouvernement le jugera convenable. L'organisation, le fonctionnement et les compétences de ces juridictions chargées de concilier ou de juger les différends individuels liés au travail sont précisés par des décret de 1809 et 1810 : chaque conseil de prud'hommes est institué par un décret précisant son ressort, son organisation et sa composition ; il est constitué de membres patrons, les marchands fabricants, d'une part, et de membres chefs d'atelier, contremaîtres et ouvriers patentés, d'autre part. Tous sont élus par leurs pairs, les patrons ayant un représentant de plus que les seconds. L'ordonnance du 10 mai 1819 étend la compétence des conseils de prud'hommes aux manufactures. La parité ente les représentants patrons et ouvriers est brièvement établie de 1848 à 1852 et définitivement instaurée en 1880. Les conseils de prud'hommes, modernisés par la loi du 27 mars 1907, voient leur compétence étendue au secteur du commerce et des services commerciaux (1907) et à celui de l'agriculture (1932). La loi du 18 janvier 1979 dite « Loi Boulin » généralise la juridiction prud'homale à toute la France, en créant au moins un conseil de prud'hommes, doté de cinq sections identiques, dans chaque ressort de tribunal de grande instance. Le statut, la formation et la protection des conseillers sont améliorés et les dépenses de personnel et de fonctionnement mis à la</p>

## CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE RETHEL

charge de l'État. Le tableau des nouveaux conseils de prud'hommes a été publié en 1982.

Le conseil de prud'hommes de Rethel a été supprimé par le décret n° 92-630 du 9 juillet 1992 fixant le siège et le ressort des conseils de prud'hommes.

Historique de la conservation des documents	Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage du conseil de prud'hommes de Charleville-Mézières au n° 20 rue de l'Arquebuse.
Modalités et date d'entrée	Versements des 2 octobre 2020 et 26 septembre 2022.

### **Contenu et structure :**

Présentation du contenu	Le versement est le reflet de l'activité juridictionnelle du conseil de prud'hommes et contient particulièrement des minutes de décisions.
Tris, éliminations réalisées	Le service versant a effectué le tri recommandé par l'instruction DAF/DPACI/RES/2008/011 du 6 octobre 2008 modifiant la circulaire SJ. 03-13 du 10 septembre 2003 relative aux archives des juridictions de l'ordre judiciaire (partie relative aux tribunaux d'instance et aux conseils de prud'hommes).
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Le classement a été réalisé par typologie documentaire puis par ordre chronologique.

### **Conditions d'accès et d'utilisation :**

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1-L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français.
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Sans objet

**Sources complémentaires :**

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.
Bibliographie	Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

**Contrôle de la description :**

Notes de l'archiviste	Sans objet
Règles ou conventions	Norme générale-internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.
Date de la notice	3 novembre 2020

## CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE RETHEL

1814W 1 - 8	Minutes des décisions [sections industrie, encadrement, commerce, activités diverses, agriculture] et ordonnances de référés.	1978-1989
1814W 1 - 2	Années 1978-1984.	1978-1984
1814W 1	Minutes classées chronologiquement.	1978-1984
1814W 2	Procès-verbaux de conciliation (1978-1984), procès-verbaux d'enquête et de caducité (1982-1984), de désistement (1982), ordonnances de référé (1980-1984).	1978-1984
1814W 3		1985
1814W 4		1986
1814W 5 - 6	Année 1987.	1987
1814W 5	Section industrie.	1987
1814W 6	Sections encadrement, commerce, activités diverses et agriculture ; déclarations d'appel.	1987
1814W 7		1988
1814W 8		1989
1814W 9		1990
1814W 10		1991